

# RAPPORT ANNUEL 2024

#### **SOMMAIRE**

I. LE RAPPORT DE GESTION	3
PRESENTATION GENERALE	4
GESTION ADMINISTRATIVE	4
FINANCEMENT DU FONDS	4
INDICATEURS	5
FRAIS DE GESTION	5
II. LES COMPTES ANNUELS	6
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	7
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	7
RESULTAT ET RESERVES	
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	9
FAITS CARACTERISTIQUES	9
EVENEMENTS POST-CLOTURE	9
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	
PRINCIPES GENERAUX	
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	10
1: DISPONIBILITES	
2 : CAPITAUX PROPRES	10
3 : ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	
4: PRESTATIONS SOCIALES	
5: ACHATS ET CHARGES EXTERNES	
6: PRODUITS TECHNIQUES	10
III. CERTIFICATION DES COMPTES	11

3 A F	$\mathbf{n}$	 $\sim$	EST	$\sim$

# I. LE RAPPORT DE GESTION

CP-VE CGE- RAPPORT ANNUEL DES COMPTES - EXERCICE 2024

#### LE RAPPORT DE GESTION

#### PRESENTATION GENERALE

Par convention du 1<sup>er</sup> mars 1997 modifiée par l'avenant signé le 9 juin 2006, la Société en commandite par actions (SCA) Véolia Eau - Compagnie générale des eaux (CGE) confie à la Caisse des Dépôts le calcul et le paiement de compléments de pensions (CP-CGE) au bénéfice de certains agents retraités du service assainissement de la ville de Toulouse, détachés auprès de la CGE.

Ce complément de pension est destiné à compenser la non-reconnaissance des bonifications acquises au titre de l'insalubrité pendant les périodes de détachement.

Le cumul de la pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) avec le complément de pension CGE permet aux agents concernés de percevoir une prestation vieillesse équivalente à celle qu'ils auraient eue, s'ils étaient restés leur carrière durant, agents des collectivités locales.

En application de l'arrêt n° 223360 du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée depuis le 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la CGE est pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

#### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion du fonds "CP-CGE" est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts a pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension CGE.

Il s'agit notamment:

- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés (ces contrôles sont effectués sur la pension CNRACL);
- de calculer la revalorisation annuelle ;
- de verser les compléments de pension mensuellement ;
- de calculer et régulariser les droits au décès de l'allocataire ;
- d'établir trimestriellement une prévision des dépenses des trois mois suivants afin d'effectuer auprès de la CGE (VEOLIA EAU de Toulouse) l'appel de fonds nécessaires aux futurs paiements.

#### **FINANCEMENT DU FONDS**

Les dépenses relatives au paiement des compléments de pension de la CGE sont entièrement à la charge de la SCA Véolia Eau - Compagnie générale des eaux.

La convention du 1er mars 1997 prévoit le versement trimestriel, par la SCA Véolia Eau-CGE, d'une avance représentant 3 mois d'échéance, dont le montant est réajusté chaque début d'année ; la SCA Véolia Eau - CGE s'engage à ce que son compte présente à bonne date le solde nécessaire et suffisant au paiement des prestations dues.

#### LE RAPPORT DE GESTION

#### **INDICATEURS**

Au 31 décembre 2024, 9 compléments de pension sont calculés et payés au titre du fonds CP-CGE. Le montant annuel des arrérages versés s'élève en brut à 15 486 euros.

#### **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion administrative sont à la charge de la SCA Véolia Eau- Compagnie générale des eaux, conformément à la convention du 1<sup>er</sup> mars 1997, modifiée par l'avenant signé le 9 juin 2006, qui précise :

" Il est dû par an, par la SCA Véolia Eau- CGE, la somme forfaitaire (hors taxe) de 700 euros, à laquelle s'ajoute la somme (hors taxe) de 30 euros par dossier."

La convention prévoit une réévaluation annuelle des frais de gestion qui tient compte de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.

Les frais administratifs de gestion pour l'année 2024 s'élèvent à 1790 euros.



# II. LES COMPTES ANNUELS

CP-VE CGE- RAPPORT ANNUEL DES COMPTES - EXERCICE 2024

# LES COMPTES ANNUELS DOCUMENTS DE SYNTHESE

#### LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

#### BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

## **BILAN ACTIF**

			(en euros)
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2024	2023
Disponibilités	1	2 072	2 398
Banques		2 072	2 398
TOTAL GENERAL		2 072	2 398

## **BILAN PASSIF**

			(en euros)
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2024	2023
Capitaux propres	2	1 942	2 263
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		2 263	2 268
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		(322)	(5)
Fournisseurs et comptes rattachés			9
Fournisseurs factures non parvenues			9
Entités publiques et organismes de sécurité sociale	3	131	125
Cotisations sociales à reverser		90	85
Prélèvement à la source		41	40
Trésorerie Passive			
TOTAL GENERAL		2 072	2 398

# LES COMPTES ANNUELS DOCUMENTS DE SYNTHESE

## **COMPTE DE RESULTAT CHARGES**

			(en euros)
DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2024	2023
Prestations sociales	4	15 486	14 706
Prestations légales		15 486	14 706
Prestations légales vieillesse droit direct		15 486	14 706
Diverses charges techniques		1	
Autres charges techniques		1	
Achats et charges externes	5	1 790	1 271
Frais de gestion		1 790	1 271
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		17 277	15 977
TOTAL GENERAL		17 277	15 977

## **COMPTE DE RESULTAT PRODUITS**

			(en euros)
DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2024	2023
Produits techniques	6	16 954	15 968
Contributions publiques		16 954	15 968
Divers produits techniques		1	5
Autres produits techniques		1	5
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		16 956	15 972
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		322	5
TOTAL GENERAL		17 277	15 977

### RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2024	2023	2022	2021	2020
Report à nouveau	2 263	2 268	2 410	1 992	1 993
Résultat	(322)	(5)	(142)	418	(2)
Capitaux propres après affectation du résultat	1 942	2 263	2 268	2 410	1 992

Le résultat déficitaire de l'exercice 2024 de -322 € sera affecté au compte de report à nouveau.

## LES COMPTES ANNUELS ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET PRINCIPES

#### ANNEXE COMPTABLE: FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

#### **FAITS CARACTERISTIQUES**

Revalorisation des pensions vieillesse de 5,3% au 01/01/2024.

#### **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant.

#### ANNEXE COMPTABLE: PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### **PRINCIPES GENERAUX**

La CP-CGE (Complément de Pension de la SCA Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) se conforme aux dispositions du RNCOSS (Recueil des normes comptables pour les organismes de sécurité sociale) ; les comptes sont présentés selon cette norme (arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 2022 publié au journal officiel du 28 août 2022).

#### **REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES**

#### **Prestations**

L'année 2005 a été marquée par une modification de la doctrine en vigueur à la CNRACL relative à la non-reconnaissance de la bonification pour les périodes accomplies auprès d'une entreprise privée. En effet, par suite d'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée à partir du 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la CP-CGE est désormais pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts. En conséquence, à partir du mois de septembre 2005, 8 des 21 compléments de pensions en cours ont été intégrés à la pension CNRACL. Depuis 2006, seuls les compléments de pensions antérieurs au 17 décembre 2002 restent gérés par le fonds CP-CGE.

#### Frais de gestion

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CP-CGE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la Caisse des dépôts perçoit une rémunération forfaitaire définie par la convention.

Compte tenu de la diminution du nombre des bénéficiaires, un avenant à la convention a été signé en 2006 pour modifier le montant des frais de gestion.

## LES COMPTES ANNUELS ANNEXE COMPTABLE : LES NOTES

#### **ANNEXE COMPTABLE: NOTES SUR LE BILAN**

#### 1: DISPONIBILITES

L'actif du bilan est constitué uniquement des disponibilités pour 2 072 €.

#### 2: CAPITAUX PROPRES

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, soit 1 942 €.

#### 3: ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Le montant de 131 € correspond aux contributions sociales de décembre 2024 (90 €) reversées à l'URSSAF au mois de janvier 2025 et à la prise en charge du prélèvement à la source du 4ème trimestre 2024 restituée à la DGFIP mi-janvier 2025 (41 €).

#### ANNEXE COMPTABLE: NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 4: PRESTATIONS SOCIALES

Le montant des prestations servies au cours de l'année 2024 s'élève à 15 486 €.

L'écart de 780 € par rapport à 2023 s'explique par la revalorisation des pensions de 5,3 % au 01/01/2024 (cf. *Faits caractéristiques*), avec un nombre inchangé de 9 bénéficiaires.

#### 5: ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Le montant de la facture des frais de gestion, versé à la CDC au titre de l'exercice 2024, s'élève à 1 790 €.

#### **6: PRODUITS TECHNIQUES**

Le financement, de 16 954 € au titre de l'exercice, est assuré par 4 versements trimestriels de la Compagnie Générale des Eaux, destinés à couvrir le paiement des compléments de pension et des autres frais.

LA CERTIFICATION DES COMPTES
<b>CERTIFICATION DES COMPTES</b>
 CERTIFICATION DEG COMITIES
CP-VE CGE- RAPPORT ANNUEL DES COMPTES - EXERCICE 2024

Page 11

LES COMPTES ANNUELS

## LES COMPTES ANNUELS LA CERTIFICATION DES COMPTES

Forvis Mazars 61, quai de Paludate 33800 Bordeaux

COMPLEMENT DE PENSION VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX (CP-CGE) 6 place des Citernes – 33059 Bordeaux

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes du CP-CGE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'examen limité des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes du CP-CGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du CP-CGE au 31 décembre 2024 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 24 avril 2025

Le commissaire aux comptes,

Forvis Mazars SA

Julie MALLET \_\_ №

Associée

—Docusigned by: Julia MdUET

CP-VE CGE- RAPPORT ANNUEL DES COMPTES - EXERCICE 2024